

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article19>

Délit de blasphème

- Congrès - Congrès 2007 de Clermont-Ferrand -



Publication date: vendredi 13 juillet 2007

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Le Congrès nationale de la Libre Pensée réuni à Clermont réaffirme les revendications républicaines de la Libre Pensée, et sa demande d'abrogation des lois anti-laïques et anti-républicaines maintenues en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, par le statut concordataire et par le droit local.

Parmi ces mesures discriminatoires, citons l'article 166 qui dispose :

« Celui qui aura causé scandale en blasphémant publiquement contre Dieu par des propos outrageants, ou aura publiquement outragé un des cultes chrétiens ou une communauté religieuse (...) ou des institutions ou cérémonies de ces cultes ou qui, dans une église ou un autre lieu consacré à des assemblées religieuses aura commis des actes injurieux et scandaleux, sera puni d'un emprisonnement de trois ans au plus ».

En conséquence le congrès demande dans l'immédiat l'abrogation de l'article 166.

Adopté à l'unanimité.